

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE L'ENVOLÉE
TENUE À L'ÉCOLE LE MERCREDI 24 AVRIL 2024**

Sont présents : Mesdames Shana Myriam Ravary, Nancy Olsson, Marie-Claude Brière, Josée Houle, Josée Boisvert, Cindy Robichaud et Marie-Eve Grandbois
Messieurs Yves Marchand, Alexandre Gilbert et Marc-André Lallemand

Sont absents : Madame Natacha Harton

1 - Ouverture de l'assemblée, présences et quorum;

Monsieur Lallemand ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

2 - Questions du public;

Aucune

3 - Lecture et adoption de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT que monsieur le directeur a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 24-04-2024;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école de l'Envolée;

033 - CÉ
23 / 24 - 26



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Shana Myriam Ravary, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 24-04-2024;

En ajoutant le point 6.5 : Peinture

4 - Adoption du procès-verbal 20 mars 2024;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2024, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

033 - CÉ
23 / 24 - 27



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Alexandre Gilbert, il est résolu à l'unanimité;

DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2024;

D'ADOPTER, tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2024 du conseil d'établissement de l'école de l'Envolée;

5 - Correspondance;

Aucune

6 - Rapport du directeur / vie de l'école;

6.1 Grand défi Pierre Lavoie;

La campagne de café a été acceptée.

Le 1^{er} mai aura lieu une activité physique afin de présenter le défi Pierre Lavoie.

Défi des cubes énergies à partir du 29 avril.

6.2 Éclipse solaire du 8 avril;

Très beau moment et très belle gestion pour le départ des groupes scolaires.

Plusieurs élèves ont vue l'éclipse à l'extérieur avec les lunettes fournies par le centre de services scolaire.

6.3 Atelier « Chez Foutounes »;

Dans le cadre du programme CCQ, le centre de services scolaire a fourni une animation sur la sexualité de la 1^{re} à la 6^{ème} année.

6.4 Porte ouverte préscolaire;

Le 10 mai prochain aura lieu la porte ouverte pour les futurs élèves de maternelle.

Ils feront différents ateliers afin de connaître leur nouveau milieu.

6.5 Peinture;

Toutes les classes seront repeintes pendant les journées de classe à raison de 2 classes à la fois. Nous relocaliserons les groupes.

7 - Projets;**7.1 Règles de classement 2024-2025;**

Voir le document en annexe : Règles pour le classement des élèves.

7.2 Rentrée progressive 2024-2025;

Monsieur Lallemand explique ce qu'est une rentrée progressive en maternelle. Six jours de rentrée progressive à l'automne 2024, soit les 29 et 30 août ainsi que les 3, 4, 5 et 6 septembre 2024.

CONSIDÉRANT la politique du centre de services scolaire du Chemin-du-Roy quant à la politique de rentrée progressive;



CONSIDÉRANT la recommandation de l'enseignante au préscolaire 5 ans, il est proposé par Alexandre Gilbert et résolu à l'unanimité;

D'APPROUVER six (6) jours de rentrée progressive pour le préscolaire 5 ans de l'école de l'Envolée pour l'année 2024-2025.

7.3 Principes d'encadrement des frais chargés aux parents;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 212.1 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le centre de services scolaire a adopté une politique relative aux contributions financières qui peuvent être demandées aux parents;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 77.1 et dans le respect de l'article 7 de la *LIP*, la direction de l'école doit proposer à son conseil d'établissement une liste de principes qui seront pris en compte, par le personnel de l'école, dans l'élaboration de la liste du matériel didactique requis pour les services dispensés par l'école;

CONSIDÉRANT que les principes proposés par la direction de l'école de l'Envolée tiennent compte des politiques du centre de services scolaire du Chemin-du-Roy concernant les frais chargés aux parents (Cf. l'art.212.1 de la *LIP*);

CONSIDÉRANT que les principes proposés par la direction s'appliqueront également, dans toutes les situations où une contribution financière sera demandée aux parents, par le conseil d'établissement, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur l'instruction publique*;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Shana Myriam Ravary, il est résolu à l'unanimité ;

D'ÉTABLIR les principes qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel didactique qui seront à la charge des parents des élèves de l'école de l'Envolée pour l'année scolaire 2024-2025, dont copie est versée en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante;

DE MANDATER la direction pour qu'il s'assure que les listes, préparées par le personnel de l'école, respectent lesdits principes, avant de les approuver et d'en déposer des copies au conseil d'établissement.

033 – CÉ
23 / 24 - 28

033 – CÉ
23 / 24 - 29

7.4 Règlements généraux SDG;

CONSIDÉRANT l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par le directeur de l'école;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école;

033 – CÉ
23 / 24 - 30



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie-Claude Brière, il est résolu à l'unanimité;

D'APPROUVER les règlements généraux du service de garde de l'Envolée.

Une copie de ce document se trouve à l'annexe du présent procès-verbal.

8 - Rapports;**8.1 Service de garde;**

Nomination au gala Ose-Entreprendre le 25 avril pour le projet des itinérants.
Les maternelles ont fabriqué des biscuits pour chiens et sont allés les porter au Domaine Animal.

9 - Affaires diverses;

Le conseil d'établissement autorise les sorties à pied à proximité de l'école.

19- Levée de la séance;

CONSTATANT que l'ordre du jour est épuisé;

033 – CÉ
23 / 24 - 31



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Yves Marchand, il est résolu à l'unanimité;

DE LEVER la séance ordinaire du 24 avril 2024 à : 18 h 31;

Rapport aux membres parents de la personne déléguée au comité de parents

Handwritten signature of Cindy Robitaille in black ink.

Président (e)

Secrétaire

Handwritten signature of Marc-André Lallemand in green ink.

Marc-André Lallemand
Directeur